

VINCENNOIS, STATIONNEZ RÉSIDENTS !

- Réservé aux Vincennois, dans les rues dont les horodateurs sont marqués d'une **pastille verte**.
- Limité à 2 véhicules par foyer et valable 2 ans
- Directement **corrélé à la plaque d'immatriculation** (aucune carte ni ticket n'est nécessaire)

Tout changement de véhicule ou d'immatriculation impose une nouvelle demande de souscription

SOUSCRIPTION

Inscrivez-vous et effectuez votre demande en ligne sur jemegare.fr/vincennes

POUR LES RÉSIDENCES PRINCIPALES

- Pièces à fournir :
- > Le certificat d'immatriculation du véhicule indiquant une adresse à Vincennes
 - > Le dernier avis d'imposition.
 - > Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Facture d'électricité, de gaz ou de téléphone.
Le propriétaire du véhicule doit figurer nommément en tant qu'occupant du logement.

POUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

- Pièces à fournir :
- > Un règlement de 40€
 - > Le certificat d'immatriculation du véhicule
 - > Le dernier avis de taxe d'habitation (toutes les pages). Le propriétaire du véhicule doit figurer nommément en tant qu'occupant du logement

EN CAS DE DIFFICULTÉ OU DANS LES AUTRES SITUATIONS :

Effectuez votre demande à l'accueil du parking de l'Hôtel de ville ou sur jemegare.fr/vincennes

TARIFS RÉSIDENTS

- **4 ROUES :** 2,20€/jour, 9€/semaine, 32€/mois ET 95€/trimestre.
- **2/3 ROUES MOTORISÉS :** 0,80€/jour, 3€/semaine, 11€/mois et 32€/trimestre.

STATIONNEZ PRATIQUE À VINCENNES



Stationnement minute

Dans certaines zones commerçantes de la ville **gratuit - limité à 15 minutes**
Amende en cas de dépassement de durée



Signalétiques dédiées

Courte durée

Favorise la rotation des véhicules.

Règlement par horodateur ou par les applications mobiles PayByPhone ou EasyPark

pay by phone **EASYPARK**

> 2,40€/1h

> 4,80€/2h (durée maximale conseillée en zone rotative)

Application du FPS à partir de 2h30 (durée maximale autorisée).

En zone mixte résidentielle, les véhicules des non-résidents peuvent stationner 4h (durée maximale conseillée, au tarif de 10€, application du FPS à partir de 4h30).

FPS de 35 € appliqué en cas de défaut de paiement

Parkings souterrains

6 parkings publics souterrains plus de **1 600 places**

- Première heure gratuite dans 5 Parkings du centre ville*
- Ouvert 24/7

*Hôtel de ville, Coeur de ville, Pompidou, Marché, Mowat

Stationnement des 2/3 roues motorisés

Uniquement dans les emplacements dédiés

Règlement par horodateur ou par les applications mobiles

> 1,70€ pour 2 heures en courte durée

> 3€/semaine en résidentiel

FPS de 12€ appliqué en cas de défaut de paiement



- le stationnement est payant du lundi au samedi, de 9h à 18h.
- le stationnement est gratuit les dimanches et jours fériés.
- en surface, il est interdit de stationner plus de 24 heures consécutives à la même place.

Plus d'infos sur jemegare.fr/vincennes

LE FPS* MODE D'EMPLOI

*FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT



SI VOUS NE PAYEZ PAS VOTRE STATIONNEMENT...

- > **Le propriétaire du véhicule** est sanctionné par un FPS. À Vincennes, son montant a été fixé à **35€**. Un même véhicule peut recevoir jusqu'à 4 FPS par jour.
- > L'éventuel règlement insuffisant déjà effectué sera déduit du FPS.
- > En cas de FPS, il n'y a plus de ticket apposé sur le pare-brise, et l'avis de FPS est transmis par l'ANTAI (Agence nationale de traitement automatisé des infractions). Si le stationnement a été régularisé **dans les 5 jours** une fois l'avis de FPS transmis, le FPS est réduit à 28€.
- > En cas de désaccord, l'usager peut envoyer un recours (RAPO) via le site jemegare.fr/vincennes.
- > **Pour les 2/3 roues motorisés :** le FPS est de 12€, minoré à 10€ en cas de régularisation dans les 5 jours.

BON À SAVOIR

Depuis avril 2018, la société Effia effectue tous les contrôles d'acquittement de stationnement, en particulier par une **lecture automatisée** des plaques d'immatriculation (**LAPI**), dans le but de faciliter le travail des agents assermentés.

■ **Les bornes électriques de recharge** sur l'espace public à Vincennes sont confiées à Métropolis, réseau de recharge pour véhicules électriques de la Métropole du Grand Paris. Les bornes Proxi (jusqu'à 7,4 kW), Citadine (22kW) et Express (jusqu'à 150 kW) **sont accessibles avec ou sans abonnement**.

Renseignements et tarifs : www.metropolis-recharge.fr
Les véhicules électriques bénéficient de deux heures de gratuité en stationnement de surface.

■ **Le stationnement des personnes handicapées, titulaires de la Carte Mobilité Inclusion (CMI-S) ou de la Carte européenne de stationnement (CES), est gratuit** sur l'ensemble des emplacements ; par ailleurs il existe 88 emplacements réservés. L'inscription préalable en mairie sur un registre permet de limiter les risques de FPS pour les personnes concernées et facilite la lutte contre la fraude et le stationnement abusif.



PETIT GUIDE DU STATIONNEMENT

À VINCENNES

ZONES DE STATIONNEMENT



 Zone de stationnement résidentiel et stationnement rotatif de courte durée pour les non résidents

 Zone de stationnement rotatif de courte durée

 Parkings publics souterrains

 Bornes électriques de recharge

 Borne électrique de recharge sur place réservée aux personnes handicapées


PREMIÈRE HEURE DE STATIONNEMENT GRATUITE DANS LES PARKINGS
P₁ P₂ P₃ P₄ P₅

À VINCENNES, 6 PARKINGS SOUTERRAINS



SERVICE CLIENT : 0825 888 826
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

P₁ Hôtel de ville
place du Général-Leclerc
> 97 places
> Ouvert 24/7
> Gratuit la 1^{re} heure, puis environ 2€/heure

Parking où effectuer la demande de sa carte de stationnement résident

P₂ Parking du marché
89, rue de Fontenay
> 249 places
> Ouvert 24/7
> Gratuit la 1^{re} heure, puis environ 2€/heure

P₃ Centre Georges-Pompidou
168, rue de Fontenay
> 180 places
> Ouvert 24/7
> Gratuit la 1^{re} heure, puis environ 2€ par heure

P₅ Mowat
16, rue du Commandant Mowat
> 360 places
> Ouvert 24/7
> Gratuit la 1^{re} heure, puis environ 1€/heure



RENSEIGNEMENTS : 01 43 74 36 63

P₄ Cœur de Ville
1 avenue de Vorges
> 138 places
> Ouvert 24/7
> Gratuit la 1^{re} heure, puis environ 2€/heure

P₆ Château-Marigny
Cours Marigny
> 631 places
> Environ 1€65/heure, dès la première heure
> Ouvert du lundi au dimanche de 7h à 21h
> Fermé les jours fériés

Parking appartenant à la Mairie de Paris

ABONNEMENTS POSSIBLES AU MOIS, AU TRIMESTRE OU À L'ANNÉE